

FICHE 5

AGIR FACE AUX URGENCES ENVIRONNEMENTALES

La CGT propose

- >> La mise en place d'une fiscalité écologique, socialement juste et s'inscrivant dans une réforme globale de la fiscalité concernant aussi bien les entreprises que les particuliers. Elle fera contribuer davantage celles et ceux qui ont le plus de moyens (revenus, patrimoine, bénéfice) en étant progressive et celles et ceux qui détiennent les moyens de production (les entreprises et celles et ceux qui les financent). Cela passera notamment par un allègement global des taxes indirectes (TVA, taxe carbone...) qui pèsent plus lourdement sur les plus modestes.
- >> Le renforcement des fonds d'investissements pour la transition écologique.
- >> La mise en place d'une politique monétaire au service de l'intérêt général, notamment de la transition écologique.
- >> Le développement des capacités de contrôle public de la norme et des réglementations.
- >> L'internalisation des coûts environnementaux.
- >> Le financement de l'économie en faveur de la transition écologique et des entreprises respectueuses des droits sociaux.
- >> L'utilisation de la commande publique comme levier de la programmation pluriannuelle de la transformation environnementale.
- >> Le renforcement des droits des salarié·es et de leurs représentant·es pour qu'ils soient acteurs ou actrices de la transformation environnementale. Sans transformer les entreprises et les services publics, la société ne peut pas répondre à l'urgence environnementale. Sans les travailleurs et les travailleuses, la transition ne sera ni juste ni suffisante.
- >> L'utilisation de la politique monétaire pour le financement de la transition écologique en proposant des crédits et financements à des taux préférentiels, voir nuls, en fonction de critères environnementaux. La crise du COVID a mis en lumière la puissance de financement des banques centrales.

Ce qui existe aujourd'hui

Réchauffement climatique, dégradation accélérée des écosystèmes, pollutions de l'air, des eaux et des sols, sont intimement liés et ont la même cause, l'exploitation capitaliste.

Le plan cible de l'Union européenne en matière de climat à l'horizon 2030 vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990, ainsi qu'à mettre la biodiversité sur la voie du rétablissement d'ici à 2030.

L'enjeu environnemental exige la mise en place d'une vraie planification environnementale et sociale des infrastructures décidée démocratiquement à tous les niveaux, européen, français et régional.

Sur la fiscalité

Les plus riches ont un mode de vie extrêmement polluant. Selon une étude d'Oxfam, l'empreinte carbone des 10% les plus riches de France est au moins 7 fois supérieure à celle des 10% les plus pauvres. Et ces inégalités se creusent encore quand on regarde du côté des ultra riches. Si l'on se concentre seulement sur ses jets, ses yachts, et son patrimoine immobilier, l'empreinte carbone de Bernard Arnault, c'est 8129 tonnes de CO2 par an, soit plus de 1270 fois plus que la moyenne des Français·es !

Mais encore plus que leur consommation, c'est le patrimoine financier des plus riches qui pollue le plus, via leurs investissements dans des entreprises polluantes :

>> En France, 63 milliardaires émettent autant de gaz à effet de serre que 50% de la population.

Parallèlement, on constate un abandon des missions de contrôle : **_** directive européenne REACH (produits chimiques importés sur le territoire UE) **_** contrôle des déchets à l'importation comme à l'exportation **_** abandon des contrôles DGDDI sur la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)

Sur le renforcement des fonds d'investissements.

Que ce soit au niveau national ou européens, plusieurs dispositifs financiers en soutien de projets innovants, privés ou publics, dans les domaines de l'environnement et du climat (LIFE, fonds de transition juste au niveau européen..) ont été mis en place. Pourtant, ils restent sous-dotés et sont souvent victimes de coupes budgétaires.

En France, la première Stratégie Pluriannuelle des Financements de la Transition Ecologique et de la politique énergétique nationale (SPAFTE) a été publiée en octobre 2024 recensant les financements publics et privés au service de ces objectifs, se contentant de lister les dispositifs existants, sans en proposer de nouveaux.

En 2025, l'Allemagne a prévu un fonds de 100 milliards d'euros pour l'action climatique et la transition énergétique, marquant un tournant dans sa stratégie financière, assouplissant ses règles d'endettement.

Sur une autre politique monétaire

Les marchés financiers ont montré depuis longtemps leur incapacité à préparer l'avenir tant sur le plan social qu'environnemental.

L'argent de la Banque Centrale Européenne doit financer en priorité les investissements répondant à des critères précis notamment en matière écologiques (économies d'énergie et de ressources naturelles). Cela passe par la mise en place d'institutions au niveau européen avec une nouvelle sélectivité de la politique monétaire avec un financement par la BCE de dépenses publiques répondant à des critères économiques, sociaux et écologiques, pour libérer les économies européennes de leur dépendance envers les marchés financiers

Les banques centrales devraient enfin pouvoir prêter directement aux collectivités publiques à des taux modérés, mettant ainsi directement leur création monétaire au service du financement de projets d'intérêt général.

Sur l'importance des normes et des moyens pour les faire respecter

La réglementation doit fixer des seuils d'émission, promulguer des normes techniques ou encore interdire certains produits. Mais encore faut-il une fois la règle posée être en capacité de conserver une maîtrise publique capable de contrôler et sanctionner les contrevenants. Il est donc indispensable de procéder à un investissement immédiat dans les administrations et établissements pour garantir une augmentation du nombre de contrôles.

Il y a nécessité à se battre pour renforcer les normes et règlements qui protègent les citoyens, citoyennes et l'environnement. Cependant, le plus gros problème vient du manque de moyens humains pour opérer des contrôles et faire respecter les règlements.

L'utilisation de la commande publique peut être un puissant levier pour promouvoir une économie plus juste et durable. Les marchés publics représentent 2 000 milliards d'euros, soit 14 % du PIB européen. Les études montrent que chaque euro investi par les pouvoirs publics dans des projets d'infrastructures ou de services publics peut générer jusqu'à trois euros d'activité économique supplémentaires dans d'autres secteurs.

Sur l'importance d'internaliser les coûts environnementaux

Internaliser les coûts environnementaux relève de deux dimensions :

- >> Territoriale, en évitant de délocaliser ailleurs les pollutions industrielles.
- >> Par la création d'un mécanisme de traçabilité du carbone permettant de connaître l'empreinte carbone des produits importés sur le marché européen. Celui-ci servirait de base à un mécanisme d'ajustement aux frontières évitant la délocalisation des activités industrielles vers des régions ou pays moins exigeants dans leur politique climatique.

L'enjeu est considérable, car malgré une baisse des émissions de gaz à effet de serre ces dernières années en France jusqu'en 2023, l'année 2024 marque un arrêt avec une progression des émissions. Le transport, qui reste le secteur le plus polluant en France n'a pas diminué ses rejets de CO₂. Au contraire, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 1,1 %.

Les délocalisations transfèrent la pollution vers les pays émergents et permettent avec une production « low cost » de s'exonérer des normes environnementales. La volonté d'amplifier davantage le commerce mondial avec la négociation de grands traités internationaux (CETA, TAFTA...) vise à étendre davantage le pouvoir des firmes internationales. C'est en total contradiction avec les préoccupations environnementales.

Le développement de circuits courts et de circuits de proximité est une priorité environnementale et sociale, pour rapprocher le lieu de production du lieu de consommation, relocaliser et réinternaliser les activités. Il est nécessaire de développer l'économie circulaire et l'éco-conception (combattre l'obsolescence programmée, structurer de réelles filières de réparation et de reconditionnement...).

Un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) a été adopté en 2023 par l'Union européenne (UE), imposant une surtaxe aux entreprises qui importent des produits fortement carbonés. Mais, il ne s'applique qu'aux industries soumises au marché carbone, soit les secteurs de l'électricité, du ciment, de l'aluminium, du fer, de l'acier, et de l'engrais. Il doit évoluer pour devenir un outil efficace pour lutter contre le dumping social et écologique.

Internaliser les coûts c'est aussi mettre en place un mécanisme qui fasse payer les véritables profiteur-euses des pollutions.

En effet, l'idée de faire payer les particuliers a fait son chemin. Une nouvelle fois, on s'attaque à un problème réel sans affronter les responsables et en faisant payer les plus modestes.

La nécessité d'un contrôle, d'un pilotage par l'État est posée. En effet, il est nécessaire de s'attaquer au problème à la source, c'est-à-dire au mode de production et de commercialisation.

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes a le mérite de traiter la question des pollutions et nuisances en amont et de réduire l'impact négatif sur l'environnement des processus de fabrication. Pourtant le rendement de cette taxe pèse bien peu dans le paysage de la fiscalité; son efficacité est amoindrie par la complexité des dispositifs et les nombreuses dérogations. Son transfert de la DGDDI (où un service national avait été créé et une activité spécifique était dédiée) vers la DGFIP a été synonyme d'un quasi abandon. C'est ce que les deux syndicats avaient dénoncé à l'occasion du transfert des missions fiscales, et le bilan est sans appel aujourd'hui.

Il est important de conditionner rigoureusement les exonérations ou réductions à l'adaptation de l'outil industriel. Il est temps de passer du principe de pollueur-euse-payeur-euse à celui de profiteuse-payeur-euse

A cette fin, il convient de sortir la composante carbone des taxes sur la consommation finale.

Sur les besoins de financement

La CGT exige des investissements massifs dans les mesures d'adaptation au réchauffement climatique, sans lâcher pour autant la lutte pour des mesures d'atténuation efficaces, afin de pouvoir garantir des conditions de vie durables pour toutes et tous. Ce que nous ne mettons pas en place aujourd'hui sous prétexte de déficit public, de libre-concurrence, de respect du marché ou de non-contribution des plus riches, l'ensemble de la population en pâtira au centuple dans quelques années.

L'atteinte des objectifs climatiques de la France nécessite une réorientation massive des flux d'investissements vers les postes de décarbonation. De nombreuses estimations du supplément d'investissements bas-carbone varient entre + 55 à + 130 Milliards d'euros par an d'ici 2030, soit entre +2 et +5 points de PIB par an.

En 2024, l'institut économique pour le Climat I4CE chiffre les besoins de l'adaptation au minimum à 6 Milliards d'euros par an, mais cela pourrait aller jusqu'à plusieurs dizaines de milliards par an, notamment pour traiter les problématiques liées aux bâtiments, aux transports et à l'agriculture.

L'ADEME a également démontré que si l'augmentation de la température sur terre devait être de 3,5 degrés d'ici à la fin du siècle, les dommages des changements climatiques devraient atteindre 10 points de produit intérieur brut (PIB) par an, soit 260 milliards d'euros si on se réfère à la valeur du PIB français de 2022, en comparaison avec un scénario fictif où les températures n'augmenteraient pas.

Des études sur la prise en compte, par les intermédiaires financiers, des dimensions environnementales dans leur activité de financement de l'économie doivent être développées.

Une politique monétaire sélective prenant en compte des critères environnementaux et la prise en compte de ces critères dans la réglementation « prudentielle » doivent être mises en place. Les projets ayant des impacts environnementaux négatifs doivent amener les créances à être considérées comme douteuses, afin de dissuader les banques de les financer.

Pour ne plus exonérer les entreprises de leurs responsabilités, il conviendrait de mettre en place une modulation du taux de crédit aux entreprises en fonction de critères environnementaux.

En France, environ 7 millions et demi de logements sont qualifiés de passoires thermiques, soit un logement sur cinq. Le logement représente 28% de la consommation d'énergie finale nationale.

Le financement de l'amélioration et de l'efficacité énergétique des bâtiments doit se faire par le biais d'un système reposant sur la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les aides à l'accession sociale dans le logement ancien doivent être conditionnées à la réalisation de travaux d'efficacité énergétique, par l'intermédiaire de prêts bonifiés distribués notamment par un organisme public de Crédit foncier.

Pour assurer le développement humain durable, lutter contre le chômage, reconquérir notre industrie, développer des infrastructures etc... Il est urgent de créer un authentique pôle financier public en opposition à celui constitué par le rapprochement par le gouvernement entre le Groupe La Poste et la Caisse des dépôts. Ce pôle financier public, serait un vrai levier à la fois financier, économique mais aussi politique. Sa vocation serait de permettre aux travailleur-euses d'exercer des pouvoirs effectifs sur le crédit et sur le financement de l'économie.

Les moyens pour y parvenir

- >> Une taxe environnementale incitative ne peut pas avoir d'objectif budgétaire, puisque si elle produit des effets, sa base se réduit, et donc son rendement baisse.
 - >> Réorientation des aides aux activités carbonées, notamment impliquant les énergies fossiles, vers des activités non-polluantes.
 - >> Modification de la fiscalité foncière pour lutter contre l'artificialisation massive des sols, de repenser la finalité incitative de la fiscalité environnementale.
 - >> Rétablissement de l'ISF avec l'ajout d'un volet climatique pour faire payer une surtaxe aux millionnaires les plus polluants (notamment en taxant leurs investissements dans des entreprises polluantes).
 - >> Au plan international, mise en place d'une taxe sur les transactions financières, dont le produit serait affecté en partie à la lutte contre le changement climatique et plus particulièrement à une transition juste et un travail décent.
 - >> Mise en place de droits de douanes dissuasifs en fonction des normes environnementales et sociales du pays de production doit empêcher les pratiques de dumping.
 - >> Augmentation significative des effectifs des administrations économiques et financières et de leurs établissements en charge des contrôles et mise en œuvre des réglementations.
 - >> Développement d'un fonds climat au niveau européen pour financer les investissements indispensables à la transition écologique.
 - >> Développement des prêts accordés à des taux significativement plus bas que ceux du marché et des garanties d'emprunt pour augmenter les capacités de financement de la transition.
 - >> Financement direct de l'État et des collectivités territoriales par la Banque de France pour orienter les investissements vers la transition écologique et le mieux-disant social
- Révision du cadre européen des marchés publics qui est obsolète car il privilégie le prix le plus bas et ne prend pas en compte la qualité du service, les conditions de travail ou l'impact sur l'environnement.
- >> Inclusion de critères spécifiques dans les appels d'offres des marchés publics, rendant les clauses sociales obligatoires tout au long de la chaîne de sous-traitance, assurant le respect des conventions fondamentales de l'OIT, favorisant les produits fabriqués en Europe. Inclusion de critères environnementaux dans les appels d'offres des marchés publics privilégiant les circuits de proximité et les circuits courts.
 - >> Mise en œuvre de la démarche « radar environnement et travail » initié par l'UGICT dans le champ de la Fédération.
 - >> Augmentation des moyens alloués aux CSE et CSA (heures de délégations, nombre d'élus·es, formations, budgets, notamment pour réaliser des expertises), pour leur permettre d'exercer réellement leurs compétences sur les thématiques environnementales et de santé-environnement.
 - >> Intégration des conséquences du dérèglement climatique sur l'organisation et les conditions de travail dans les obligations de négociation périodique.
 - >> Intégration dans le document unique d'évaluations des risques professionnels (DUERP) de la prévention des fortes chaleurs et des mesures spécifiques associées : réduction du temps d'exposition des salariés à la chaleur, réduction voire mécanisation de certaines tâches, multiplication des zones rafraîchies et des sources d'eau potable, équipements de protection individuelle adaptés. Une politique monétaire au service de la transition écologique via le financement prioritaire et à taux très bas de la transition écologique ainsi que la mise en place de malus pour les banques commerciales qui financent des activités polluantes non nécessaires et ne financent pas suffisamment la transition écologique.